

prise sur les fonds gardés en fidéicommiss pour les Indiens, où si les dépenses sont payées avec l'argent voté par le Parlement?

L'hon. M. STEWART: Ce sont des externats dont la construction a été payée par la réserve même des Six Nations.

M. SMOKE: Aucune partie de ce crédit n'est destinée à cette fin?

L'hon. M. STEWART: Non.

M. SMOKE: Pourquoi la tribu des Six Nations ne participerait-elle pas aux fonds que le Gouvernement dépense pour la construction des écoles des Indiens? Pourquoi sont-ils exceptés?

L'hon. M. STEWART: En plusieurs endroits, les externats sont érigés par les associations religieuses qui s'occupent de l'instruction des Indiens. Parfois ce sont les tribus qui paient, fréquemment avec l'aide du département. Dans le cas actuel, les écoles ont été construites avec l'argent des Six Nations, mais l'aide ordinaire est accordée aux instituteurs comme pour toute autre école indienne au Canada. Mais les pensionnats sont tous construits et payés par le Gouvernement.

M. SMOKE: Je crois que la tribu des Six Nations souffre de quelque injustice à cet égard. Le fonds des Six Nations, qui est en fidéicommiss entre les mains du Gouvernement, provient de la vente des terres qui leur appartenaient. Il n'est pas juste que tout le coût de leurs écoles soit à leur charge, alors que d'autres Indiens dans tout le pays reçoivent des subventions.

L'hon. M. STEWART: Il n'y a pas de différence entre cette réserve et les autres. De plus, l'institut Mohawk, à Brantford, est maintenu complètement par l'Etat à l'avantage des Indiens.

M. SMOKE: Mais cet institut n'est pas sur la réserve.

L'hon. M. STEWART: Non, et plusieurs de ces pensionnats ne sont pas sur les réserves qu'ils desservent. Les enfants sont amenés de la réserve à l'école.

M. SMOKE: Si je comprends bien, le département voit à l'instruction de tous les Indiens du pays, à l'exception des Six Nations. Ils ont eu la bonne fortune dans les anciens jours de prendre part à la guerre de la Révolution, de sorte qu'ils ont obtenu une certaine superficie de territoire dans l'ouest de l'Ontario. Quelques parties de ce territoire ont, dans la suite, été rétrocédées au Gouvernement en échange d'une certaine somme d'argent.

Ces sommes sont gardées en fiducie par le Gouvernement pour le compte des Six Nations, sauf qu'elles ont été entamées par des dépenses payées sur ce fonds. Les Indiens de la réserve des Six Nations ont le droit de recevoir leur instruction aux frais du public canadien en général tout comme les autres Indiens d'autres parties du Dominion.

L'hon. M. STEWART: On me dit qu'ils n'ont jamais présenté d'autres demandes que celle de l'octroi qui leur est payé. Cette réserve est des plus anciennes, peut-être l'une des plus civilisées et certainement l'une des mieux cultivées du Canada. Les membres de la tribu se sont bien organisés, non seulement au point de vue de l'instruction, mais aussi au point de vue de l'agriculture. Je crois qu'il est bon de les encourager. J'espère que le jour viendra où tous nos Indiens pourront se suffire à eux-mêmes. Au fur et à mesure que les effets de l'instruction se font ressentir chez les Indiens il n'y a pas de raison au monde pour qu'ils n'occupent pas une place voisine de celle du blanc et qu'ils ne supportent pas le même fardeau.

M. SMOKE: Si, comme dit le ministre, l'on ne s'est pas plaint, je formule une plainte au nom des Six Nations. Il est temps que cette plainte soit déposée. Ces fonds ont été mis de côté pour le bénéfice des Indiens et l'argent appartient aux Six Nations, non pas au Dominion. Comme le ministre me le fait comprendre, les gens de la réserve du township de Tuscarora paient tous les frais de leur instruction locale, l'institut Mohawk, de Brantford, étant entretenu par une société de la Nouvelle-Angleterre fondée, en Europe, il y a bien des années. L'Institut Mohawk n'est pas situé dans la réserve, je ne sais pas quelle est l'aide qu'il reçoit du Gouvernement et je ne m'en soucie pas, mais je dis que si les Indiens des autres parties du Canada sont instruits entièrement aux frais du pays, les Indiens de la réserve des Six Nations devraient au moins recevoir quelque aide du Gouvernement.

L'hon. M. EDWARDS: Les Indiens de Caughnawaga ont-ils demandé au Gouvernement de les aider à construire une école protestante dans la réserve? Dans ce cas, qu'a-t-on fait?

L'hon. M. STEWART: Oui, nous prévoyons la construction d'une école protestante dans cette réserve.

L'hon. M. EDWARDS: Le ministre m'a dit que cette réserve comprenait environ 25,000 acres. Est-ce que les titres de propriété des Indiens ont jamais été mis en doute ou les met-on en doute maintenant?